

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL

24 MARS 2020
11H45

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 24 mars 2020, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents:	Maire:	Monsieur Beny Masella	
	Conseillers:	Monsieur Dino Mazzone	Siège 1
		Madame Elizabeth Ulin	Siège 2
		Madame Colleen Feeney	Siège 3
		Madame Maria Torres	Siège 4

Aussi présents: Maître Raffaella Di Stasio, Directrice générale
Maître Claude Gilbert, Greffier

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Aucune personne n'y assistait.

NOTE Tous les membres du conseil, étant tous présents à la séance, ont renoncé à l'avis de convocation selon l'article 325 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c C-19) et en conformité avec l'arrêté ministériel no. 2020-004 du Ministère de la santé et des services sociaux du 15 mars 2020 (page 4, troisième paragraphe).

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20200324-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 12h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 24 mars 2020 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.
20200324-002

3. Report de la date limite pour le deuxième versement des taxes à la Ville

ATTENDU que la Ville de Montréal, municipalité centrale de l'Agglomération, a annoncé qu'elle reporte d'un mois la date limite du second versement pour le paiement des taxes municipales, soit jusqu'au 2 juillet 2020;

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest, dans la mesure où ce report est aussi applicable au paiement de sa quote-part à l'Agglomération, juge bon de procurer à ses résidents un allègement similaire;

ATTENDU que le paragraphe (b) de l'article 10 du règlement de taxation 2019-007 concernant l'exercice financier 2020 stipule que la date limite pour le paiement du second versement est le 21 mai 2020;

ATTENDU que la Ville estime, au vu des conséquences de la pandémie de COVID-19, que les circonstances actuelles justifient un délai d'un mois de la date limite du second versement;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu :

Que la date limite pour le deuxième versement des taxes municipales soit reportée du 21 mai au 22 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité.
20200324-003

4. Période de questions du public

La période de questions n'a pu être tenue puisque la séance fût tenue huis clos tel qu'autorisé par l'arrêté ministériel 2020-004.

5. Levée de la séance

À 12h05, aucune autre question n'étant posée,

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20200324-004

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales dans le dossier *Archives- 20200324*